conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 1- 15



Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STANDOX BASECOAT

MIX 888

SPARKLING CRYSTAL

Code du produit 4024669807202

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur Axalta Coating Systems Germany GmbH & Co. KG

Rue/Boite postale Christbusch 25 Code du pays/Postal/Ville DE 42285 Wuppertal Téléphone +49 (0)202 529-0 +49 (0)202 529-2800 Téléfax Importateur André Koch AG Grossherweg 9 Rue/Boite postale CH 8902 Urdorf Code du pays/Postal/Ville Téléphone +41 44 735 57 11 +41 44 735 57 99 Téléfay

Information sur la FDS

Téléphone +49 (0)202 2530-2385

Téléfax

Adresse e-mail sds-competence@axaltacs.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence du fabricant +(41)-435082011

Section 2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange

Conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412; EUH066; EUH208;

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008.

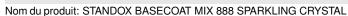
Pictogramme et mot de signalisation du produit







conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 2- 15

Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Contient acétate de n-butyle

n-butanol

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0,1% benzene)

Kerosine (petroleum), hydrodesulfurized

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient : acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate ; Peut produire une réaction

allergique.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Section 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques, de pigments et de solvants

Composants dangereux

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n° 1272/2008

CAS 123-86-4 acétate de n-butyle

EC 204-658-1 REACh 01-2119485493-29 45 - < 55 %

Classification Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336; EUH066;

Axalta et Systèmes de revêtements Axalta sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Standox®, Standoflex®, Standohyd®, Standocryl® and Standoblue® sont des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.

Page 2



conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL

Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 3- 15

CAS 64742-81-0 EC 265-184-9 Classification	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 2, H411; EUH066; Note H (Table 3.1); Note P; Kerosine (petroleum), hydrodesulfurized REACh 01-2119462828-25 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 2, H411;	1 - <	2 %
CAS 85711-46-2 EC 288-306-2 Classification	Aquatic Chronic 2, H411; acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate REACh 01-2119976378-19 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317;	0,3 - <	0,5 %
Other reporting relevant s	substances		
CAS 34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol		
EC 252-104-2 Classification	REACh 01-2119450011-60 Limites nationales d'exposition professionnelle	3,00 - <	5,00 %
CAS 7440-22-4			
EC 231-131-3 Classification	REACh aucun numéro d'enregistrement disponible Limites nationales d'exposition professionnelle	1,00 - <	2,00 %

Conseils supplémentaires

Pour éviter toute mauvaise interprétation de l'évaluation des risques, il n'est pas autorisé d'additionner les pourcentages indiqués ci-dessus.

Voir le texte complet des phrases H sous la rubrique 16.

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants! Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL

Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 4- 15



Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse universelle formant un film dans l'eau, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre chimique sèche, Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO2), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NOx), peuvent dégager un fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.

Equipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 5- 15



Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec des substances absorbantes non combustibles (par ex, du sable, de la terre, de la diatomite, de la vermiculite) puis les rassembler dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Nettoyer de préférence avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants dans la mesure du possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air et de dépasser la valeurs limites dans l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre.

Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides. Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz, des oxydants solides, des produits qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau, des produits oxydants, des produits infectieux et radioactifs.

Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement 1907/2006/CE





Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL Code du produit: 4024669807202
Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-2 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 6- 15

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

NoCAS	Nom Chimique	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Fré- quence d'exposi- tion	Туре	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	100 mg/kg liq
71-36-3	n-butanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	100 mg/kg liq
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets	283 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	systémiques Effets systémiques	50,1 mg/kg liq
1330-20-7	Xylène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	3 182 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50,17 mg/kg liq
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	102 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	20 mg/kg liq
-	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0,1% benzene)	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	44 mg/kg
	., 5 2.550	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	59,8 mg/kg liq

PNEC

NoCAS	Nom Chimique	Compartiment	Туре	Valeur
71-36-3	n-butanol	Aquatique	Sédiment	0,015 mg/kg
		Aquatique	Eau douce	0,178 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,0178 mg/l
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Aquatique	Sédiment	70,2 mg/l
		Aquatique	Eau douce	19 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	1,9 mg/l
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	Aquatique	Sédiment	2,03 mg/l
		Aquatique	Eau douce	0,304 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,304 mg/l

Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales

Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
acétate de n-butyle			MAK	480 mg/m3	
			MAK	100 ppm	
		4x15	MAK15	960 mg/m3	
		4x15	MAK15	200 ppm	
		4x15	MAK4x15	960 mg/m3	
		4x15	MAK4x15	200 ppm	
n-butanol			MAK	150 mg/m3	
			MAK	50 ppm	
		15 min	MAK15	150 mg/m3	
		15 min	MAK15	50 ppm	
	15	15 min	MAK15	150 mg/m3	
	min			-	
	15 min	15 min	MAK15	50 ppm	
	acétate de n-butyle	acétate de n-butyle n-butanol 15 min 15	acétate de n-butyle 4x15 4x15 4x15 4x15 4x15 n-butanol 15 min 15 min 15 min min min 15 min 15 min 15 min 15 min	acétate de n-butyle MAK MAK 4x15 MAK15 4x15 MAK15 4x15 MAK4x15 4x15 MAK4x15 4x15 MAK4x15 MAK4x15 15 min MAK MAK 15 min MAK15 MAK15	acétate de n-butyle MAK

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29



CH/fr Page 7- 15

NoCAS	Nom Chimique	Sourc	e Durée	Туре	Valeur Note
34590-94-8	(2-methoxymethylethoxy)propanol		15 min 15 min 8 hr 8 hr	MAK MAK MAK15 MAK15 IOELV8 IOELV8	300 mg/m3 50 ppm 30 mg/m3 50 ppm 308 mg/cm3 Peau 50 ppm Peau
1330-20-7	Xylène	4x15 4x15	4x15 4x15 4x15 4x15 15 min 15 min 8 hr 8 hr	MAK MAK15 MAK15 MAK4x15 MAK4x15 IOELV15 IOELV15 IOELV8 IOELV8	435 mg/m3 100 ppm 870 mg/m3 200 ppm 870 mg/m3 200 ppm 442 mg/cm3 Peau 100 ppm Peau 221 mg/cm3 Peau 50 ppm Peau
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle		4x15 4x15 4x15 4x15 15 min 15 min 8 hr 8 hr	MAK MAK15 MAK15 IOELV IOELV IOELV	132 mg/m3 20 ppm 66 mg/m3 10 ppm 540 mg/m3 80 ppm 333 mg/m3 Peau 50 ppm Peau 133 mg/m3 Peau 20 ppm Peau
7440-22-4	Silver		8 hr	IOELV	0,1 mg/m3
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène		4x15 4x15 8 hr 8 hr	MAK MAK MAK4x15 MAK4x15 IOELV8 IOELV8	100 mg/m3 20 ppm 200 mg/m3 40 ppm 100 mg/cm3 20 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si ceux-ci ne sont pas suffisants pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant en-dessous de la valeur OEL, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Masque avec filtre à gaz, type A (EN 141)

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

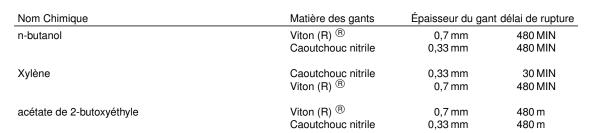
Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gant	t délai de rupture
acétate de n-butyle	Viton (R) ®	0,7 mm	10 MIN
	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 MIN

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202





Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatril®, par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation)ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique!

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme: liquide; Couleur: or; Odeur: L'odeur n'est pas perceptible.;

Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
рН	Le pH ne peut pas être mesuré en raison d'une	
	moindre solubilité dans l'eau.	
Point de fusion/point de congé-	néant	
lation		
Point/intervalle d'ébullition	117°C	
Point d'éclair	23 °C	DIN 53213/ISO 1523
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, le produit étant liquide	
Limite d'explosivité, inférieure	1,2 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Limite d'explosivité, supérieure	11,3 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Pression de vapeur	8,4 hPa	
Densité de vapeur	Donnée non disponible	
Densité relative	$0.98 \ g/cm^3$	20 °C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	modéré	

conformément au règlement 1907/2006/CE





Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL

Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 9-15

Solubilité dans d'autres miscible avec la plupart des solvants organiques

Listé dans : Section 3. Composition/informations sur solvants

les composants

Coefficient de partage : Ce produit est un mélange, pour le détail des ingré-

dients, voir le chapitre 12 n-octanol/eau

Température 201 °C DIN 51794 basé sur la teneur en solvant d'autoinflammabilité

organique

Température de décomposition Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations,

voir le chapitre 10.

Viscosité (23 °C) ISO 2431 - 1993 6 mm 47 s

Propriétés explosives Non explosif Propriétés comburantes non oxydant

9.2. Autres informations

Contrôle de la dissociation des	< 3%	Accord ADR/RID
solvants		
Contenu des composants	70,8 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
volatils (y compris eau)		
teneur en solvant organique	70,6 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
European VOC	70,5 %	Base Pression de vapeur >= 0.1 hPa
	•	

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit contient des composants, qui, dans certaines circonstances, peuvent libérer en plus du Formaldéhyde. Si nécessaire, la concentration exacte peut être définie.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

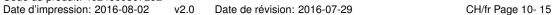
Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202





Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements, une irritation gastro-intestinale et une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la preparation au-dela des limites d'exposition indiquees peut conduire a des effets nefastes pour la sante, tels qu'irritation des muqueuses et du systeme respiratoire, des reins, du foie et du systeme nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par absorption par la peau. Les contacts prolonges ou repetes avec la preparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption a travers l'epiderme. Des eclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages reversibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'expo- sition	Valeur	Méthode
215-535-7	Xylène	Rat	CL50	4 h	5 000 ppm	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	Rat	CL50	4 h	18 000 mg/l	
Toxicité aigue	è par voie cutanée					
NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'expo- sition	Valeur	Méthode
215-535-7	Xylène	Lapin	DL50		> 1 700 mg/kg	
203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle	Lapin	DL50		1 490 mg/kg	
Toxicité aigué	ė par voie orale					
NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'expo- sition	Valeur	Méthode
200-751-6	n-butanol	Rat	DL50		790 mg/kg	
203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle	Rat	DL50		1 600 mg/kg	

Toxicité subaiquë

Le 2-butoxyethanol et son acetate sont absorbes directement a travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

effets irritants

Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.

Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

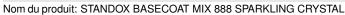
12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'exposi- tion	Valeur	Méthode
265-184-9	Kerosine (petroleum), hydrodesulfurized	Daphnia	EC50	48 h	1,4 mg/l	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	Daphnia	LC50	48 h	6 mg/l	

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 11- 15



Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

NoEINECS	Nom Chimique		Espèce	Туре	Durée d'exposi- tion	Valeur	Méthode
928-136-4	naphta lourd (pétrole), furé (<0,1% benzene)	hydrodésul-	Cyprinodon va- riegatus (Cypri- nodon)	LC50	96 h	10 mg/l	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	EC50	96 h	9,22 mg/l	

Toxicité pour plantes aquatiques

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'exposi- tion	Valeur Méthode
928-136-4	naphta lourd (pétrole), hydrodésul- furé (<0,1% benzene)	Algue	EC50	72 h	10 mg/l
265-184-9	Kerosine (petroleum), hydrodesulfurized		EC50	72 h	8,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement, mais elle contient des produits dangereux. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation:

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Si ce n'est pas possible, seule la combustion en déchets spéciaux convient.

Code d'élimination de déchet	Descriptif
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances
	dangereuses

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL

Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 12- 15



Emballages non nettoyés

Recommandation:

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet 150110).

Section 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et ICAO/IATA pour le transport aérien.

14.1. Numéro ONU

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: 3

Classe de danger subsidiaire

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: néant

Étiquettes



Code de restriction en tunnels

ADR/RID: D/E

Dispositions spéciales

ADR/RID: 640E

Kemler Code

ADR/RID: 30

Code Hazchem

ADR/RID: 3Y

No EMS

 $\mathsf{IMDG}: \qquad \qquad \mathsf{F-E,S-E}$

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 13- 15

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: aucun(e)

Polluant marin

IMDG: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

veuillez vous reporter à la section 6 - 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

Section 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réservé aux utilisateurs professionnels.

11000

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

Section 16. Autres informations

Texte complet des phrases H dont le no figure chapitre 3

Linuida at coma inflamma dala a

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Note H (Table 3.1) La classification et l'étiquetage mentionnés pour cette substance s'appliquent à la ou aux propriétés

dangereuses indiquées par la ou les mentions de danger en liaison avec la ou les classes et la ou les catégories de danger mentionnées. Les dispositions de l'article 4 visant les fabricants, les importateurs ou les utilisateurs en aval de la substance s'appliquent à toutes les autres classes et catégories de danger. Pour les classes de danger où la voie d'exposition ou la nature des effets entraîne une différenciation de la classification de la classe de danger, le fabricant, l'importateur ou l'utilisateur en aval est tenu d'envisager les voies d'exposition et la nature des effets qui n'ont pas encore été pris en considération. L'étiquette définitive doit être conforme aux dispositions

de l'article 17 et de la section 1.2 de l'annexe I.

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL

Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 14- 15

Note P

La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310-P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

Classe de danger



Χi

Irritant

Phrase(s) R

R10 Inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Peut déclencher une réaction allergique.

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance CAS no : www.cas.org./EO/regsys.html

http://echa.europa.eu/

Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.

http://echa.europa.eu/search-for-chemicals

http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database

http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB

http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html

Autres prescriptions, limitations ou interdic-

tions

Règlement (CE) No. 1907/2006

Directive 98/24/CE Directive 2004/37/CE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

EUR-LEX: http://europa.eu.int/eur-lex/lex

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOX BASECOAT MIX 888 SPARKLING CRYSTAL

Code du produit: 4024669807202

Date d'impression: 2016-08-02 v2.0 Date de révision: 2016-07-29 CH/fr Page 15- 15

Limite d'exposition pour la substance pure http://osha.europa.eu/OSHA

Conseils relatifs à la formation

Règlement (CE) No. 1907/2006 Directive 98/24/CE

Information supplémentaire

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Version du rapport

Version Changements
2.0 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Date de révision: 2016-07-29